



COMMUNIQUE DE PRESSE – 23/03/2015

Pauvreté infantile et exclusion sociale : place occupée par la Belgique en Europe en matière de protection sociale

Dans bon nombre de pays d'Europe, le risque de pauvreté des enfants est plus élevé que le risque de pauvreté de la population en général. C'est ce qui explique que la lutte contre la pauvreté infantile est l'une des grandes priorités de l'Europe. Il en va de même de la lutte contre l'exclusion sociale, qui gagne toujours plus en importance en Europe. Mais qu'en est-il du rôle de la protection sociale dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile et l'exclusion sociale ? Et, à cet égard, comment se comporte la Belgique par rapport à d'autres pays européens ? Le SPF Sécurité sociale a publié les chiffres relatifs à ces deux problématiques.

Le risque de pauvreté des enfants est supérieur à celui auquel est exposé le reste de la population

Dans bon nombre de pays d'Europe, le risque de pauvreté chez les enfants est plus élevé que celui auquel est exposée la population en général. En Belgique, on estime qu'en 2012, 16,7% des jeunes de moins de 18 ans ont vécu dans une famille dont le revenu était inférieur au seuil de pauvreté, alors que ce taux était de 15% pour l'ensemble de la population. Bien que la crise ait eu un impact global plutôt limité sur la pauvreté en Belgique, le risque de pauvreté des jeunes y a légèrement augmenté, tandis que celui des seniors a diminué.

Réduction de moitié du risque de pauvreté en Belgique grâce aux allocations familiales et aux avantages fiscaux

Notre protection sociale contribue-t-elle à protéger les enfants de pauvreté ? On peut clairement répondre à cette question par l'affirmative. Le risque de pauvreté chez les enfants est réduit de moitié grâce à l'existence des allocations familiales et d'autres avantages fiscaux (de 27% à 15%). La réduction la plus forte de ce risque est observée chez les enfants vivant dans des familles monoparentales (de 60% à 40%).

Les dépenses relatives à la famille & aux enfants en Belgique se situent dans la moyenne européenne

En Belgique, les dépenses sociales consacrées à la famille et aux enfants représentent en moyenne 7,16 % du total des dépenses sociales. Il s'agit des dépenses relatives aux allocations familiales, au congé parental, aux foyers de jour, à l'aide à domicile, etc. Elles correspondent à 2,26% du PIB, soit un montant total de 6,5 milliards d'euros. La Belgique se situe ainsi dans la moyenne européenne (2,27% du PIB pour l'EU15). Toutefois, des différences marquées sont observées par rapport à certains pays voisins et aux pays scandinaves, où les dépenses sociales liées au soutien aux familles et aux enfants sont plus élevées qu'en Belgique. C'est par exemple le cas du Luxembourg (3,65% du PIB), de l'Allemagne (3,14% du PIB), du Danemark (4,09% du PIB), mais également de la Suède et de la Finlande).

Forte augmentation des dépenses relatives au congé parental en l'espace de 10 ans

Les dépenses relatives au congé parental ont fortement augmenté entre 2002 et 2012, correspondant à une croissance de 167,34 %. Par ailleurs, dans de nombreux pays d'Europe, on ne semble pas beaucoup recourir au congé parental.

La Belgique réalise des efforts importants dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale

En Europe, la Belgique compte parmi les pays qui consacrent le pourcentage le plus élevé de dépenses à la lutte contre l'exclusion sociale. Nos dépenses s'élèvent à 2,47% du total des dépenses sociales, soit 0,75% du PIB. La moyenne européenne (EU-15) est de 0,44% du PIB. Outre le complément de ressources, sont également publiées les dépenses en matière de logement, de réadaptation des alcooliques et toxicomanes ainsi que d'autres dépenses liées par exemple à l'alimentation, l'habillement, les combustibles, l'assistance juridique, etc.

Elke Sleurs, Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées et à la Lutte contre la fraude fiscale : « Ces chiffres illustrent clairement l'importance d'une lutte efficace contre l'exclusion sociale. En plus des instruments déjà existants, le gouvernement fédéral a pris dès à présent des mesures supplémentaires afin de protéger et d'augmenter le pouvoir d'achat des groupes les plus vulnérables dans notre société. Nous relevons de deux pour cent les prestations sociales et pensions les plus basses. Les prestations évoluent ainsi systématiquement vers le seuil de pauvreté européen. Car toute personne en situation de pauvreté est un personne de trop. »

Quelle est, en Europe, la position de la Belgique concernant les dépenses et recettes relatives à la protection sociale ?

La publication « La protection sociale en Belgique : données SESPROS 2012 » présente les statistiques sur les dépenses et recettes de la protection sociale en 2011, tant pour la Belgique que pour l'Europe.

La publication est consultable dans sa totalité sur le site internet du SPF Sécurité sociale :

http://socialsecurity.fgov.be/docs/essobs_kerncijfers/brochure_essobs_2012_fr.pdf

Plus d'infos

Dirk Moens | Expert protection sociale en Europe auprès du SPF Sécurité sociale
0473 63 83 67 | dirk.moens@minsoc.fed.be

Barbara de Clippel | Porte-parole du SPF Sécurité sociale
0473 13 13 29 | press@minsoc.fed.be

Luc Demullier | Porte-parole d'Elke Sleurs
0470 71 61 36 | luc.demullier@elkesleurs.fed.be